

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 mars 2022 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, DAUVERGNE Nathalie, HAURY Evelyne, LERCH Michaël, OTT Martial, SIMON Manuela, THUILLIER Christelle, VERGER Christelle

Absents excusés : Messieurs SCHNEIDER Arthur et STUDER Jean-Luc

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Monsieur SCHNEIDER Arthur à Monsieur KARCHER Jacques
Monsieur STUDER Jean-Luc à Madame THUILLIER Christelle

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 07 février 2022
- 3) Prix du bois d'affouage 2022
- 4) Remplacement extincteurs de + 10 ans (devis)
- 5) Don pour l'Ukraine
- 6) Points divers
 - a. Cabane HEGELEN toit fibrociment amianté
 - b. Branchages « château » + terre déchetterie verte
 - c. CR ponts contrôlés
 - d. Horaires bureau de vote
 - e. Travaux étang de pêche
 - f. Stationnement problématique
 - g. Date budgets

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame SIMON Manuela comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 février 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 07 février 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Prix du bois d'affouage

Monsieur le Maire présente le tableau du prix de revient de la corde de bois pour 2021, à savoir

205 euros la corde de bois (prix de revient : abattage, débardage et façonnage)

Alors qu'elle est vendue au prix de 175 euros auprès des habitants, soit 30 euros de perte.

Pour 2022, le prix de revient est évalué par l'ONF à 154 euros, la corde est vendue à 175 euros, soit 21 euros de bénéfice.

Le Conseil Municipal fixe le prix de la corde de bois pour 2022 à 175 euros.

4) Remplacement des extincteurs de + 10 ans

Monsieur le Maire soumet les devis de l'entreprise CARON Sécurité :

1^{er} devis

- remplacement de 2 extincteurs, 1 au 1^{er} étage de la mairie, le 2^o au sous-sol à la chaufferie
- remplacement de 2 extincteurs, 2 au sous-sol de la salle polyvalente, dans la cage d'escalier
au prix de 492.52 euros H.T., soit 591.02 euros T.T.C.

2^{ème} devis

- mise à jour des plans d'évacuation à la salle polyvalente, au prix de 564.59 euros H.T., soit 677.51 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement des extincteurs de + 10 ans à la mairie et à la salle polyvalente.

Pour les plans d'évacuation, le Conseil Municipal souhaite remettre cette décision à la suite d'une demande de devis comparatif d'autres fournisseurs.

5) Don pour l'Ukraine

Monsieur le Maire soumet l'appel d'urgence des populations victimes d'Ukraine et informe l'assemblée des possibilités de dons matériels, alimentaires, médicaux et financiers.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une subvention de l'ordre de 250 euros.

Monsieur le Maire se charge de la suite à donner à cette aide.

6) Points divers

a. Cabane HEGELEN toit fibrociment amianté

Monsieur le Maire revient sur le sujet concernant la cabane que M. Hegelen a fait don à la commune. La commune souhaiterait la démonter.

Le toit, en fibrociment amianté, doit être démonté par une entreprise agréée.

Madame VERGER Christelle se charge de la demande de devis pour ce type de travaux.

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

b. Branchages « château » + terre déchèterie verte

Monsieur OTT Martial nous informe des suites données à l'enlèvement des branchages de résineux le long de la rue de Mollau.

L'entreprise qui se charge de ce travail d'enlèvement et de broyage des branchages était bien venue sur place, mais n'a pas pu continuer le travail, du fait que ces tas étaient beaucoup trop mouillés.

Elle se déplacera à nouveau dans environ 1 à 2 mois, lorsque les branchages auront séché.

Les branchages auraient dû être ôtés le vendredi et Michaël LERCH a eu l'opportunité de faire venir gracieusement 4 camions de bonne terre à étaler sur la zone déboisée en bas du parking pour végétaliser cet espace en vue de plantation ultérieure.
Les branchages n'ayant pas été enlevés à la date prévue, les camions ont déposé leurs chargements de terre à la déchèterie verte de la commune.

c. Compte-rendu des ponts contrôlés

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte-rendu du contrôle des ponts effectué le 07 décembre 2021.

Il liste tous les ponts contrôlés, ainsi que les recommandations et les travaux à entreprendre si nécessaire.

- ✓ passerelle du Moulin
 - quelques traces de mousse végétale
 - zone de venue d'eau à l'appui (rive droite)

 - * aucune mesure de sécurité

- ✓ pont de la Mairie
 - présence de circulation d'eau entre les prédalles en granite du tablier
 - mousse généralisée sur les appuis

 - * aucune mesure de sécurité

- ✓ pont de l'étang de pêche
 - humidité avec mousse végétale sur les côtés du pont
 - quelques éclats en formation des joints de la maçonnerie

 - * aucune mesure de sécurité

- ✓ pont du Kuttelmatt
 - une zone de stalactites sèches côté gauche de l'ouvrage
 - corrosion généralisée des poutrelles métalliques

 - * au moins un défaut pouvant altérer la structure
 - * aucune mesure de sécurité

- pont du Kentenbach 1
 - quelques débuts de descellement de moellons de la voûte vraisemblablement stables
 - quelques venues d'eau avec concrétions sous la voûte et à la jonction avec l'élargissement côté droit de l'ouvrage (aval)

 - * au moins un défaut pouvant altérer la structure
 - * aucune mesure de sécurité

- ✓ pont forestier 1
 - peu de ruissellement en provenance des rives de l'ouvrage en intrados
 - **une érosion du lit du cours d'eau avec affouillement sous la fondation de l'appui (rive droite)**
 - quelques fissures horizontales avec concrétions sur les appuis

 - * Ouvrage dont la structure est altérée par un défaut significatif

- poursuivre la surveillance régulière en veillant aux évolutions éventuelles
- adapter et poursuivre l'entretien courant
- **prévoir de réaliser des travaux d'entretien curatifs ou préventifs à une échéance de 3 à 5 ans**

Dans le cas de défauts affectant la structure, l'attention du gestionnaire est attirée sur la nécessité d'effectuer un diagnostic précis de la cause des défauts afin de définir et de prioriser des travaux de réparation.

- ✓ pont forestier 2
- quelques stalactites en rives de l'ouvrage des 2 côtés
 - quelques concrétions sur l'appui (rive droite)
 - légère érosion du béton en pied des appuis en zone de margage
- * aucune mesure de sécurité
-
- ✓ pont forestier 3 (Peterlewald)
- oxydation généralisée des poutrelles en intrados
 - quelques zones de nids de cailloux en intrados
 - quelques fissures efflorées dont une verticale d'ouverture
 - un végétal arbusif envahissant côté gauche de l'ouvrage en pied (amont rive gauche)
- * aucune mesure de sécurité

d. Horaires bureau de vote

Elections présidentielles

Dimanche 10 avril 2022

Poste	8h à 12h	12h à 16h	16h à 20h
Président	VERGER Christelle		KARCHER jacques
Assesseur 1	VERGER Alain		THUILLIER Christelle
Assesseur 2			

Dimanche 24 avril 2022

Poste	8h à 12h	12h à 16h	16h à 20h
Président	VERGER Christelle		KARCHER jacques
Assesseur 1	VERGER Alain		HAURY Evelyne
Assesseur 2	DAUVERGNE Nathalie		HAURY Marc

Il est également demandé de trouver une personne (astreinte d'une journée) pouvant remplacer « au pied levé » toute personne au bureau de vote sur simple appel téléphonique.

e. Travaux étang de pêche

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LERCH Michaël au sujet du local des pêcheurs.

Monsieur LERCH Michaël nous explique que, suite à sa demande de devis pour les travaux de mise aux normes pour l'assainissement et l'eau potable de l'abri des pêcheurs, un local pouvant accueillir 50 personnes, les travaux d'assainissement et eau reviendraient à environ 50 000 euros.

Il est demandé de vérifier avec l'ARS si l'utilisation de toilettes sèches est autorisée.

f. Stationnement problématique

Monsieur le Maire signale à l'assemblée avoir reçu une habitante du village pour un problème de stationnement près de chez elle. La solution envisagée étant juridiquement incompatible, une solution alternative est envisagée pour clore définitivement le sujet. La recevabilité juridique est en cours.

g. Date budgets

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de convenir d'une date pour la préparation des budgets 2022.

Le lundi 21 mars à 19h30 a été retenu.

